



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée du conseil qui se tiendra le 13 août 2024 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure : 87, avenue Limoge

Le propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché de 111.5 mètres carrés alors la superficie au sol d'un garage ne doit pas être supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal, et ce sans dépasser de quatre-vingt-cinq (95) mètres carrés.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure permettront l'installation de ce bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DONNÉ À LA SARRE
Ce 11 juillet 2024

Sylvie Lafleur
Greffière par intérim